

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 novembre 2023, affichée le 15 novembre 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,
Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Michel BERTE, excusé, a donné procuration à Thierry CHARLES

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20231124 03
Projet d'achat d'un broyeur de branches
Demande de subvention
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2024

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquiescer un broyeur de branches pour :

- La fabrication de plaquettes de bois de chauffage pour le projet des 2 chaufferies automatisées biomasse prochainement installées en remplacement des chaudières à gaz
- Le broyage des végétaux en bordure des voies communales en vue de la réglementation des obligations légales de débroussaillage

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de Thierry CHARLES, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve le projet d'achat d'un broyeur de branches.
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet :

HT 25 000,00 €

Plan de financement prévisionnel hors taxes :

Dépense :	25 000,00 €	
Recette externe : Subvention d'investissement de l'État	12 500,00 €	50 %
Recette autofinancement : Fonds propres	12 500,00 €	50 %
Recette totale :	25 000,00 €	100 %

- Sollicite l'attribution de l'aide financière de l'État dans le cadre de la DETR 2024.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

